

EUROGERM REAFFIRME SON ELIGIBILITE AU PEA-PME POUR 2015/2016

Dijon, le 14 avril 2015

EUROGERM, leader dans les ingrédients et auxiliaires technologiques au cœur de la filière Blé – Farine – Pain, réaffirme aujourd’hui son éligibilité au dispositif PEA-PME pour les 12 mois à venir, conformément au Décret n°2014-283 du 4 mars 2014 pris pour l’application de l’article 70 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, fixant les critères d’éligibilité des entreprises au PEA-PME.

Les investisseurs peuvent continuer à intégrer les actions d’EUROGERM au sein des comptes PEA-PME, dispositif dédié à l’investissement dans les petites et moyennes valeurs, bénéficiant des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique.

**Prochain communiqué : résultats semestriels 2015
9 octobre 2015**

A propos d’EUROGERM (www.eurogerm.com)

Créé en 1989 par son Président Directeur Général, Jean-Philippe Girard, EUROGERM conçoit, produit et commercialise des correcteurs de meunerie, des améliorants de panification et des ingrédients pour améliorer la régularité, la qualité et valoriser ainsi les produits de la filière blé - farine - pain. Grâce à une offre globale et originale, « du diagnostic à la formulation », EUROGERM est devenue leader français dans son secteur et déploie son offre à l’international.

**EUROGERM est coté sur Alternext Paris, marché du Groupe Euronext
Code ISIN : FR0010452474 - Mnémo : ALGEM**



Contacts

EUROGERM
Jean-Philippe GIRARD
Président Directeur Général
Tél. : +33 (0)3 80 73 07 77
investisseurs@eurogerm.com

NewCap
Communication financière
Emmanuel Huynh / Valentine Brouchet
Tél. : +33 (0)1 44 71 94 94
eurogerm@newcap.fr